

## Marcel Braibant

Les traces que Marcel Braibant a laissées étaient - en 2011, quand nos recherches ont commencés – dispersées et le sont toujours. L'interprétation reste épineuse, l'homme étant condamné à la dégradation nationale en juillet 1947...

Henri Marcel Braibant, né à Nanterre le 30 août 1886 et mort le 9 avril 1960 à l'hôpital Cochin dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, était le fils aîné de Marie Edith Tournier (1849-1921) et de Maurice Fauste Braibant (1863-1922). Le père, alors avoué, fut ensuite auteur et journaliste, rédacteur en chef du *Républicain des Cévennes* en 1891. Puis il fut avocat et juge, avocat à la Cour de cassation, maire du village d'Herpy dans l'arrondissement de Rethel, à mi-chemin entre Reims et Charleville, conseiller général de 1904 à 1919 et député des Ardennes de 1910 à 1919. Le mariage d'Edith Tournier, divorcé Gaffarel, avec Maurice Braibant - et par conséquence la « légitimité » de leur enfant - , ne datent que du 28 septembre 1886. Sur l'acte de naissance de Marcel, Edith, "*âgée de 37ans* " est "*non mariée*" et "*sans profession*" ; Maurice, "*licencié en droit, âgé de 22 ans... s'est reconnu le père de l'enfant*" en présence de deux témoins. Marcel est né au domicile de sa mère, 23 rue de Rueil à Nanterre, tandis que Maurice était domicilié au 30 rue du Bac à Asnières.

Marcel Braibant, magistrat à Reims et maire d'Herpy dès 1912, un « radical » comme son père, a été greffier de Conseils de guerre de 1914 à 1918. Maire et Conseiller général dès 1919, il a joué un rôle important dans la politique et l'organisation de la reconstruction des " régions dévastées " après la Grande Guerre. Il a été décoré de la légion d'honneur en 1928. Avocat au barreau de Reims dès 1920, il a plaidé dans des affaires du droit pénal parfois médiatisées sur le plan national. Il a été membre du Conseil de l'ordre. Dans les années 1930, il prend position contre l'industrialisation de la production agricole, mais défend une politique de modernisation de la France rurale et d'amélioration de la vie paysanne. Il prône le concept d'une "France agricole" dans un marché européen. Il présente plusieurs fois sa candidature aux législatives, d'abord au Parti radical, puis au Parti agraire, qu'il quitte, pour ne plus être associé aux Dorgéristes, mais échoue chaque fois. Il continue de publier ses constatations sur l'état de l'agriculture du pays, ses idées d'amélioration. L'apogée de son activité littéraire semble atteint avec *La Tragédie paysanne* en 1937, un texte apprécié et préfacé par George Monnet, socialiste, ministre de l'agriculture du Front populaire. La "propagande" - terme nullement péjoratif à l'époque - pour la paysannerie semble aussi avoir été un gagne-pain non négligeable, qui s'achèvera avec ses multiples publications pendant l'occupation.

Arrêté en novembre 1945 à Paris, condamné à la dégradation nationale pour crime d'indignité nationale en juillet 1947, gracié en 1951, mais interdit de plaider, Marcel Braibant publie un dernier texte en 1959, toujours sur la France agricole. Il s'était marié avec Edna Adrienne Reitenbach en 1911. En 1923 il convola en deuxième noce la belle-sœur de son frère Charles, Léonie Curiel, divorcée Weil et mère de trois enfants. Ils divorcent en 1955 ; Marcel vivait avec Germaine Rinaud à partir de 1943 et s'est marié avec elle en 1956.

En parallèle d'abord, puis à l'encontre de celle de Marcel Braibant, se présente la vie de son frère cadet, Charles Braibant (1889-1972). Le second fils d'Edith et Maurice est connu et respecté au delà de sa mort, notamment pour ses actes de résistance. C'est l'homme de lettres, auteur de nombreux ouvrages, directeur des archives et bibliothèques de la Marine, résistant, directeur des Archives nationales jusqu'à sa démission en 1959 à l'âge de 70 ans. En 1922 il s'était marié avec Evelyn Curiel, soeur cadette de Léonie, militante pour le droit de vote des femmes, décorée de la Légion d'honneur en 1939.

\* \* \*

Une note d'une contribution à l'organe des Amis du Vieux Reims de 2001 au sujet de Charles Braibant, évoque son frère aîné : "...*Marcel Braibant, qui fut avocat à Reims, conseiller général des Ardennes, était membre des Amis du Vieux Reims. Leur père Maurice Braibant, député des Ardennes, fut juge suppléant au tribunal de Reims en 1899*". On trouve également, sur le site du vieux Reims, au sujet du 2 rue Piper: *Cet hôtel fut aussi occupé plus longuement, au moins de 1925 à 1929, par l'avocat Marcel Braibant (1886-...), conseiller général des Ardennes, auteur de L'Agriculture française, en 1936. Il fut aussi, je crois, victime de l'épuration.*". En 1977, Pascal Ory dans *La France allemande*, (1977) parlait déjà de « *l'agrarien Marcel Braibant, naguère sympathisant du Front populaire...* ».

En 2003 Bernard Bruneteau<sup>1</sup> a repris la formule d'Ory, classe Braibant comme économiste « ruraliste », protectionniste qui a simplement changé d'échelle dans sa propagande pour la « Nouvelle Europe » En même temps parle-t-il de la Caravane (organisé par Braibant, voir plus bas) comme manifestation d'une « *vision productiviste naissante* » représentée par ailleurs par René Dumont et Bernard Poulain, antérieurement par le jeune Pierre Mendès-France, à retrouver encore à la fin des années 50 « *au sein de certaines fractions corporatistes de la FNSEA* ». Bruneteau en outre : « *Mais entre la crispation protectionniste et l'audace libre-échangiste, il y a la solution « communautaire, celle que préconise avec de troublants accents anticipatoires Marcel Braibant, cet ancien tenant des mesures interventionnistes du Front populaire.* »<sup>2</sup>

Divers travaux récents ont référence aux publications de Marcel Braibant. En voici quelques citations : Laurent Beauguitte Université Paris 7 - Master 1 2007<sup>3</sup>: « *Les termes utilisés pour décrire les transformations en cours et le « fléau de la dépopulation » ont été relevés dans les articles parus dans les revues du corpus de 1936 à 1945. L'objectif était d'évaluer la pénétration, à partir de 1940, des idéologies pétainistes dans le champ scientifique. L'ouvrage de Marcel Braibant (1943) - propagandiste vichyssois qu'Abetz a fait libérer au début de la guerre (Burrin, 1995, p.378) - a servi de point de comparaison.*

Édouard Lynch dans *Moissons Rouges*<sup>4</sup>: « *Tandis que quelques parlementaires, comme Marcel Braibant, mettent autant d'empressement à célébrer la collaboration agricole avec l'Allemagne, qu'ils chantaient auparavant les louanges du Front populaire agricole, d'autres s'engagent du côté de la défense de la République et de la nation. C'est le cas de Tanguy-Prigent, replié sur ses terres de Bretagne, qui met sur pied les bases de la Confédération générale agricole, action qui lui permettra de devenir en 1944, le ministre de l'Agriculture du Général de Gaulle.* »

Julien Prévotaux<sup>5</sup> cite Braibant à plusieurs reprises. L'auteur, de tendance souverainiste, montre que pendant l'occupation le concept de l'Union Européenne d'avant- guerre tel et repris par les fondateurs de la CE (Jean Monnet et al.), plutôt que d'avoir été poursuivi par des cercles de la Résistance, a été avancé par des acteurs de la collaboration, quand la Nouvelle Europe de l'occupant planait au dessus des têtes. Des citations d'auteurs de cette période, dont de Braibant peuvent surprendre par leur quasi-actualité.<sup>6</sup>

---

1 Bernard Bruneteau, *L'Europe Nouvelle d'Hitler. Une illusion des intellectuels de la France de Vichy*, éd. du Rocher, 2003

2 Ibid, p. 105

3 *Un champ scientifique à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale les revues de géographie françaises de 1936 à 1945*

4 PUF du Septentrion Villeneuve d'Ascq 2002

5 *Un européisme nazi: le Groupe Collaboration et l'idéologie européenne dans la Seconde guerre mondiale*, Paris, F.-X. de Guibert 2010

6 Pour une note de lecture de l'ouvrage voir Mathieu Brocard <http://blog.passion-histoire.net/wp->

Jean Perrin nous donne accès aux mémoires inédits (en possession des descendants) de Jacques de Lesdain<sup>7</sup>, où le réfugié du Vatican et condamné à mort par contumace de 1950 tâche de s'expliquer. Jacques de Lesdain mentionne en passant qu'il a « confié » la partie agricole de l'exposition *La France européenne*, à Marcel Braibant « qui connaissait à fond la matière... » en mars 1941 il lui avait également délégué « la gouverne » de la « Caravane de la France européenne ».

Antonio César Moreno Cantan et Misael Arturo Lopez Zapico parlent de l'exposition au Grand Palais en 1941 (sur la base de la web-publication de Jean Perrin)<sup>8</sup> : « L'auteur de l'affiche et de nombreux dioramas de l'exposition était Marco Eilfa. Ce n'étaient pas les premières œuvres magistrales de propagande qu'il réalisait pour le régime de Pétain. L'agriculteur français qui conduit sa charrue tirée par deux chevaux, au fond, derrière la façade de l'exposition-caravane, le soleil qui se lève, symbole d'une renaissance radieuse de la patrie, c'est une déclaration claire des intentions. Le paysan au travail comme incarnation des valeurs du progrès de du renouvellement de l'État français en train de s'établir, désigne une des pilier du modèle. Sur la liste d'autres collaborateurs se distingue également Marcel Braibant, un économiste spécialiste des questions agricoles et auteur de petits textes comme *Notre destinée : La France paysanne et l'Europe* ou *L'Europe, espace vital de l'agriculture française*.<sup>9</sup>

Dans un petit texte non daté (après 2003) du « Groupe ISP » (Institut supérieur de préparation), destiné à l'éducation on lit : « *Le machinisme apparu au XIXe siècle s'est amplifié, rendant inutile une grande partie de la main d'oeuvre paysanne, les saisonniers, et justifiant pour partie un exode rural massif. Cette recherche de la productivité ne s'imposa pas comme une évidence. Il fallut notamment les apports d'un Marcel Braibant ou d'un René Dumont (auteur de *Misère ou Prospérité paysanne* (1936 ks) et *Le problème agricole français*(1947 ks)) pour inciter les pouvoirs publics dans cette voie. »<sup>10</sup>*

Ce choix de citations laisse penser que Marcel Braibant, avocat Rémois, a été un propagandiste au service du pouvoir en place, démocratique ou pas (Burrin, Beauguitte, Lynch), un « européen » dont les idées ont influencé la construction de l'Union telle que nous la vivons (Prévotaux), un agent d'une figure du premier rang de la propagande nazi, Jacques Bouly de Lesdain (1875, anti-sémite, anti-communiste etc...)(Perrin), en compagnie d'un autre, Marco Eilfa (Moreno Cantan et Lopez Zapico), un auteur de petits textes (également ces derniers), un « agrarien » (Ory), un économiste ou un spécialiste des questions agricoles qui par ses « apports » en synergie avec ceux de René Dumont (1904-2001) a lancé les pouvoirs publics sur la voie du productivisme (Groupe ISP). Pour l'information : Marco Eilfa est le même, qui a été l'auteur et

---

content/uploads/2010/08/Pr%C3%A9votaux.pdf

7 <http://histpresseillustrée.blog.lemonde.fr/2016/01/15/jacques-de-lesdain-itinéraires-dun-collaborateur-4ème-partie-1940-1944-sur-la-scène-de-la-collaboration/>,

8 Propaganda positiva en la Francia ocupada y regimen de Vichy: el ciclo de exposiciones de la France européenne », *Circunstancia* 13, n° 36, janvier 2015,

9 « *El cartel promocional fue elaborado por el dibujante Marco Eilfa, autor a su vez de numerosos dioramas de la exposición, quien con anterioridad ya había realizado otras composiciones de carácter propagandístico para el régimen de Pétain. La composición, que presentaba a un agricultor francés guiando un arado tirado por dos caballos con la exposición al fondo y un sol naciente como símbolo del rutilante amanecer de la patria, era una clara declaración de intenciones. Subrayar el esfuerzo del campesinado francés como encarnación de los valores de progreso y renovación del État français que se estaba forjando se convirtió así uno de los ejes de la muestra. Dentro de la nómina de otros colaboradores destaca también Marcel Braibant, un economista especializado en cuestiones agrícolas y autor de opúsculos como *Notre destinée : La France paysanne et l'Europe* o *L'Europe, espace vital de l'agriculture française*. »*

10 Le monde rural a-t-il un avenir ?

l'administrateur de l'hebdomadaire-Bandes-dessinées communiste pour enfants « Mon camarade »(de 1933 à 1939 ).<sup>11</sup>

Ces qualifications plus ou moins vite trouvées suscitent peut-être l'intérêt pour l'étude plus approfondie qui suit.

---

<sup>11</sup> Voir [http://lesanneesvaillant.fr/vllt/documentation/periode\\_rouge/PR-23.pdf](http://lesanneesvaillant.fr/vllt/documentation/periode_rouge/PR-23.pdf) et <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k164312r/f1.item.r=>

## **TABLE DES MATIERES**

### **A. Introduction 1-5**

### **I. Un notable de la Troisième République. 6-9**

### **II. Le député Maurice Braibant 10-13**

### **III. Père et fils pendant la guerre 14-20**

### **IV. Le promoteur de la reconstitution 21-36**

### **V. Les "Amitiés Internationales" 37-49**

### **VI. L'avocat rémois 50-53**

### **VII. « Amitiés Internationales, » acte II 54-62**

### **VIII. Le défenseur des paysans 63-86**

### **IX. Le collaborateur 87-142**

### **X. L'épuration 143-172**

### **XI. Une troisième vie ? 173-191**

## I. Un notable de la Troisième République.

Marcel Braibant est d'abord le fils de Maurice Faust Braibant. Qu'y a-t-il à dire de ce père? L'enfant parisien assista au siège de Paris et à la Commune, le futur homme politique voit l'Union républicaine et la Gauche républicaine gagner la majorité à la Chambre en 1876, puis la perdre et regagner jusqu'à ce que la République s'installe définitivement en 1879. Les réformes impulsés par Jules Ferry dominant alors la scène politique. Le jeune homme obtient son baccalauréat, passe une année de service militaire, termine l'école de droit et commence à travailler comme clerc d'avoué. En 1886, il épouse Edith Tournier (1849-1921), de 14 ans son aînée, une femme de la bonne société de Besançon qui, après 15 années de mariage et alors que le divorce vient d'être de nouveau légalisé, s'est séparée de son premier mari, l'historien Paul Louis Gaffarel (1843-1920). Maurice a alors 23 ans en août 1886 à la naissance de Marcel Braibant. L'année précédente il a entrepris, en compagnie d'un ami, une randonnée en Alsace dont il publiera le récit, *La-bas*, dix ans plus tard sous le nom de plume Maurice Faust. La famille, motivée notamment par l'état de santé de leur deuxième enfant Charles, né en 1889, a alors passé cinq ans, de 1890 à 1895, à Largentière ; le clerc parisien a pu acheter une petite étude d'avoué et s'est occupé de la rédaction du *Républicain des Cévennes*. C'est peut-être le fameux *Travel with a Donkey in the Cévennes* de Robert Louis Stevenson qui l'a poussé à publier son charmant récit de voyage en Alsace, complété par quelques recherches historiques et un tableau des revenus des fonctionnaires allemands.



La politique de la Troisième République reste marqué par la défaite de 1871, la Commune et sa répression sanglante. Mais la vie quotidienne semble avoir d'autres repères, pas si différents d'ailleurs en France et en Allemagne quand on lit les observations d'Isolde Kurz (1853-1944). Dans sa très belle écriture, l'écrivaine raconte comment elle passe quelques semaines en 1873 à Vierzon, chez la mère d'Édouard Vaillant, médecin, délégué à l'Instruction publique de la Commune, exilé à Londres, futur leader de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO)<sup>12</sup>. Qu'est-ce qui marque la scène politique ? Entre le voyage de Maurice Braibant en 1885 et son début d'écrivain en 1895, les sympathisants du général Georges-Ernest Boulanger (1837-1891) mettent en cause le parlementarisme. Georges Clemenceau (1841-1929), après avoir soutenu son condisciple du lycée de Nantes contre le colonialiste Jules Ferry et contre le revanchisme des " Patriotes ", l'accuse de "césarisme et bonapartisme". Il tâche d'unir républicains de gauche et républicains modérés à travers la Société pour les droits de l'homme et du citoyen fondée en 1888; son secrétaire est Prosper-Olivier Lissagaray (1838-1901), journaliste, exilé à Londres après la Commune, historien de celle-ci. Clemenceau a vécu aux États-Unis, et sa politique en conserve des traces. Médecin et journaliste, sympathisant de la Commune, mais rejeté par celle-ci, maire du 18e arrondissement, président du Conseil municipal de Paris, puis député éloquent, il incarne l'image d'un leader du groupe parlementaire radical de gauche. En 1889, la faillite du canal de Panama approfondit l'antisémitisme existant et annonce l'ébranlement des alliances politiques lors de l'Affaire Dreyfus. Clemenceau, accusé de corruption par le député nationaliste Paul Déroulède (1846-1914), demande "satisfaction", selon la coutume de l'époque. Le duel - un échange de six balles à 25 mètres de distance - a lieu en public à Saint-Ouen devant 300 personnes en décembre 1892. Personne n'est blessé.

Le clerc d'avoué, ensuite avoué, avocat et juge peut être considéré proche des Radicaux bien

<sup>12</sup> Isolde Kurz, *Aus meinem Jugendland*, Tübingen, Wunderlich, 1918



avant même qu'il les rejoigne.

Une drôle d'histoire de famille, romancée par Charles



Braibant dans *Le roi dort*, (Prix Renaudot 1933), fit que Maurice devint, à l'âge bien adulte et après la mort de son père en 1892, le fils adoptif de sa propre grand-mère et l'héritier de la propriété d'Herpy à la mort de celle-ci en 1897. Nous le retrouvons comme avoué-plaidant à Bar-le-duc en 1895. Dreyfusard sans hésitation, il passe une année comme magistrat à Reims, et retourne à Paris en 1900 où il est reçu avocat à la Cour d'Appel. En même temps, il devient conseiller d'arrondissement du



canton de Château Porcin, le canton d'Herpy, " son village ", où il se fait élire à la mairie en 1902. La même année sa première candidature à la Chambre échoue.

L'Élu est Albert Sandrique (1854-1929), le maire du village voisin, Saint Quentin le Petit, propriétaire-agriculteur, candidat de la Gauche radicale comme d'ailleurs Maurice Braibant. Ce dernier ne se présente pas en 1906, mais en 1910 devance son adversaire au ballottage de 20 voix sur 5763. Depuis 1904 il siège au Conseil général des Ardennes. Il est secrétaire général de la Ligue internationale des libres-penseurs spiritualistes jusqu'en avril 1908. Cette association doit alors élire leur secrétaire général « car Me Maurice Braibant, nommé juge dans l'Aisne, ne peut plus remplir cette fonction "I". La Ligue et son organe, *Le Réformiste*, militent pour un rationalisme anticlérical, pour l'instruction générale et pour une « orthographe simplifiée ». Le secrétaire général et nouveau " juge au tribunal civil de Laon " s'est mêlé publiquement du débat sur la laïcité à la suite de la loi de 1905: en 1908, il dénonce une pratique d'enseignement qui lui semble contourner la loi sur la laïcité. Il publie un pamphlet de 23 pages, *La sacristie lieu du culte - le catéchisme exercice du culte*, qu'il dédie à Arthur Charles Dessoye (1854-1927), président de la Ligue de l'enseignement. À cette occasion, son éditeur, la Librairie politique et sociale Marcel Rivière située rue Jacob, annonce : " du même auteur : *Convalescences militaires* (Juven éditeur) ").



Les libres-penseurs, fortement présents dans les milieux de l'enseignement, poursuivent la tradition des républicains de 1848. Toutefois comme le remarque Claude Millet en résumant l'éclairage de Jacqueline Lalouette sur Victor Hugo, membre de La Ligue de l'enseignement : À

*partir des années 1890-1900, il subsiste peu de libres-penseurs spiritualistes et déistes, et rare sont les sociétés de libre-pensée qui exigent dans leurs statuts l'adhésion de leurs membres à la cause du matérialisme et de l'athéisme. En général, elles demandent simplement de ne pas adhérer à une religion positive, et de ne pas fréquenter les lieux du culte. "*

Et ensuite : *" Toutefois il n'est pas le seul grand écrivain dans ce cas : Anatole France et Aragon ont fait de même, ce que, curieusement, les spécialistes de ces deux écrivains taisent ou ignorent également. Un ange, libre et pensif, passe... "*<sup>13</sup>

Le président Dessoie est député de la Haute Marne. De 1906 à 1919 il préside la Ligue de l'enseignement, association des partisans de l'éducation laïque à laquelle adhèrent un tiers des députés<sup>14</sup>. Il succède à Ferdinand Buisson (1841-1932), philosophe, libre-penseur, figure historique du protestantisme libéral, militant pour le droit de vote des femmes. Ferdinand Buisson a présidé la commission parlementaire qui a rédigé le texte de la loi sur la laïcité. Il a rejoint la Ligue française des Droits de l'homme (LFDH) des dreyfusards dès ses débuts en 1898. Il a dit en 1902, qu'il y a *" une affaire Dreyfus partout où il y a un ouvrier qui souffre, un enfant sans instruction, un travailleur sans défense, un vieillard sans asile "*<sup>15</sup>

Clemenceau, défenseur du capitaine Dreyfus, "tigre" de la répression des grèves en 1907-1909, future " vainqueur de 1918 ", n'est pas le seul personnage emblématique de cette Gauche de tradition bourgeoise, anticléricale, opposée au nationalisme. Il y a "le petit père" Émile Combe (1835-1921), médecin, chef du Bloc de Gauche qui constitue le gouvernement en 1902. C'est lui qui inspire la loi de 1905 sur la laïcité de l'état, meut d'un refus du clergé qui sur un autre plan vaut celui de son refus des langues régionales. L'homme auquel il a confié le ministère des Affaires étrangères est Théophile Delcassé (1852-1923), journaliste, plutôt " centriste " que de gauche ; il construit l'Entente cordiale avec la Grande-Bretagne et l'alliance avec la Russie, à l'encontre d'une politique de rapprochement avec l'Allemagne. En 1911 il est ministre de la marine. A nouveau au Quai d'Orsay en 1915, il ralliera l'Italie aux alliés.

Si Ferdinand Buisson est certainement présent dans l'horizon de Maurice Braibant et de ses fils, un autre ancien président de la Ligue de l'enseignement et futur prix Nobel de la paix (1920) l'est encore davantage : Léon Bourgeois (1851-1925), avocat, puis sous-préfet à Reims, préfet du Tarn, préfet de police de Paris en 1887, membre du Grand Orient, membre de la Gauche radicale en tant que député de Reims, plusieurs fois ministre et tenu pour un théoricien du radicalisme ; enfin Léon Bourgeois est théoricien d'un " solidarisme " entre le libéralisme individualiste et le socialisme collectiviste. Il défend l'impôt sur les revenus et sur les successions, ainsi que les Retraites ouvrières et paysannes instaurées en 1910. Sénateur de la Marne, il siège à la commission de l'armée pendant la guerre et prépare la Société des Nations, dont il sera le premier président: *" Pas d'harmonie sans l'ordre, pas d'ordre sans la paix, pas de paix sans la liberté, pas de liberté sans la justice "*<sup>16</sup>

À première vue, le principe républicain de la souveraineté populaire implique la recherche de l'unanimité: tous doivent se mettre d'accord. Mais le partage de la chose politique entre associations de masse, à buts divergents et conflictuels, ne favorise pas les décisions à l'unanimité. Pourtant, ce n'est plus la question quand, *de facto*, il ne s'agit que de simplifier et de

13 Compte rendu de réponses de Jacqueline Lalouette par Claude Millet, « Victor Hugo et la libre-pensée », communication au Groupe Hugo (Université Paris 7) le 25 février 1989  
<http://groupugo.div.jussieu.fr/groupugo/doc/89-02-25Lalouette.pdf>

14 En 2007 toutes les organisations compteront de la Ligue compteront deux millions de membres

15 Voir Ferdinand Buisson, Wikipedia,

16 Cité d'après Léonard Laborie, *L'Europe mise en réseaux: la France et la coopération internationale*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 150



rendre plus transparente une vie politique et sociale tel quelle s'est formée:<sup>17</sup> Suite à la loi sur les associations votée en 1901, les mouvances politiques se mutent en partis, et d'abord, la Gauche radicale. Puis se constitue le Parti radical.



Maurice vient d'entrer à l'Assemblée nationale quand la famille frôle la catastrophe. Nous lisons dans *Le Figaro* du 4 février 1911: " *Madame Maurice Braibant, femme du nouveau député des Ardennes, vient d'être victime d'un affreux accident. Comme elle traversait la chaussée à l'angle de la rue Saint-Anne et de l'avenue de l'Opéra, l'automobile 176-12 arriva sur elle. Avant qu'elle ait pu se garer, elle était renversée. L'automobile passa sur elle. Relevée par des passants, Mme Braibant à été reconduite à son domicile 5 rue de l'Odéon. Son état est assez grave.* " Heureusement, Marie-Edith guérit.

---

17 Aurelio Makos, Julien Nimeskern, Kirill Pantchichkine, [www.needocs.com/document/academique-cours-politique-comment-sont-nes-les-partis-politiques-en-france.8394](http://www.needocs.com/document/academique-cours-politique-comment-sont-nes-les-partis-politiques-en-france.8394)

## II. Le député Maurice Braibant et son "dauphin"

Toujours dans cette année 1911, l'explosion dans la rade de Toulon du " Liberté ", un des deux cuirassiers de la flotte, fait plus de 200 morts. L'accident attise d'une façon irrationnelle les sentiments contre la gauche car le commandant du bâtiment est Louis Jaurès, frère cadet du leader de la SFIO. On accuse le futur vice-amiral, mais le tribunal militaire l'acquitte totalement. Il se trouvait d'ailleurs en vacances loin du bateau ; la cause de l'accident repose dans l'utilisation généralement répandue d'une poudre trop facilement auto-inflammable. Onze ans plus tard, Louis Jaurès sera le témoin au mariage de Charles Braibant, devenu "archiviste en chef" de la marine.

*Le Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940) écrit : le député Braibant " siège à la Commission de l'armée, à celle du suffrage universel et à celle des comptes définitifs. Il se révèle un parlementaire laborieux en participant à des débats difficiles : au cours de la discussion du budget de l'instruction publique de l'exercice 1911, il plaide la cause des instituteurs et des institutrices des cours complémentaires ; au cours de celle du budget de l'agriculture de l'exercice 1913, il traite la question des primes à la culture du lin et du chanvre ; il se préoccupe de l'inspection sanitaire des viandes destinées à la consommation (1912) et de l'organisation du crédit au petit et moyen commerce, et à la petite et moyenne industrie (1914). Il dépose dans le même temps des propositions de loi relatives aux droits de circulation sur les vins (1911), aux loteries en participation (1911), à l'instruction préalable en matière de crimes et de délits (1911) ; aux privilèges établis sur les récoltes (1913). Son patriotisme et son pressentiment d'un prochain conflit lui font voter la loi portant à trois ans la durée du service militaire (1913). "*

En 1914, Maurice Braibant préside l'Association amicale de la magistrature, forte de quelques 1300 membres. Lors de son congrès, l'affaire Henriette Caillaux et la démission du procureur général pour crise de conscience suscite la revendication pour les magistrats de " l'indépendance et la dignité ". *Le Journal des Débats politiques et littéraires* commente : " Et c'est un signe des temps que plus de la moitié des magistrats de France, réunis pour défendre les prérogatives les plus nécessaires de leurs charges, se préoccupent d'abord de garantir une indépendance que de mauvaises moeurs politiques menacent chaque jour davantage. "

En présence du garde des sceaux, Maurice Braibant déclare au banquet à l'Hôtel Continental alors que l'affaire Caillaux vient d'éclater :

*" On a incriminé des magistrats qui s'étaient crus dans l'obligation de s'incliner devant des ministres et d'agir d'après des suggestions auxquelles ils n'auraient jamais du céder. D'autre part, il court dans la magistrature une légende d'après laquelle, pour obtenir de l'avancement et pour arriver à une situation acceptable, il faut avoir de l'entregent, il faut s'entourer d'amitiés et ne pas craindre d'entrer dans la clientèle de hauts et puissants protecteurs. Or l'Association amicale des magistrats a été fondé justement dans le but d'assurer nos collègues des garanties contre cette ingérence et du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Cette légende n'a que trop duré; nous voudrions bien ne plus y croire... "* ; suit la revendication des moyens d'assurer une existence honorable pour le magistrat et sa famille.<sup>18</sup> Henry de Jouvenel, dont il sera

**Un banquet a réuni les congressistes hier soir à l'Hôtel Continental.**

Ce banquet a été présidé par M. Bienvenu Martin, garde des sceaux. A côté du ministre, avaient pris place MM. Maurice Braibant, député; Leroux, président de l'Association, directeur du personnel au ministère de la justice; Théodore Loscouvé, procureur de la République près le tribunal de la Seine; Albanel, conseiller à la Cour d'appel de Paris; Albert Willm, député de la Seine; Henry de Jouvenel; Karl Putzner, de la Cour de Vienne, délégué de la corporation des magistrats autrichiens. On comptait près de deux cents convives.

M. Maurice Braibant a prononcé une allocution vivement applaudie dont voici quelques passages :

<sup>18</sup> *Journal des débats*, 20 avril 1914.

question plus loin est également présent à ce banquet.

Au moment où Maurice Braibant débute à la Chambre, Joseph Caillaux (1863-1944)<sup>19</sup>, du même âge que lui, rejoint le Parti radical et devient vite une de ses figures principales. Inspecteur des finances, ami d'Anatole France, républicain sans faille, dreyfusard, ministre des Finances du gouvernement Waldeck-Rousseau en 1899, il devient chef de gouvernement en 1911 et oeuvre pour un rapprochement franco-allemand. En mai de la même année des troupes françaises occupent Rabat, Fès et Meknès. En juillet l'Allemagne qui voit ses intérêts en Afrique menacés, stationne des navires de guerre dans la baie d'Agadir, Caillaux réussit à négocier et à calmer les esprits, mais doit finalement démissionner en janvier 1912. Poincaré qui le remplace est plus incliné à la guerre. En 1914 les perspectives qui se présentent au "*sauveur devant une guerre en 1911*" sont bonnes. Joseph Caillaux devait gagner les élections, envisage même de proposer à Jaurès les Affaires étrangères lorsque le 16 mars, son épouse Henriette tue le directeur du *Figaro*, Gaston Calmette. Ce dernier soutient activement Raymond Poincaré, adversaire acharné de Caillaux ; ce meurtre est aussi une affaire sulfureuse. Joseph Caillaux se retire, les bellicistes ont gain de cause. En janvier 1918, l'hostilité de Joseph Caillaux à la guerre - il a toujours été partisan d'une paix blanche - vaudra au " père de l'impôt sur le revenu " l'arrestation à la demande de son vieil ennemi Clémenceau ; en 1920, il sera condamné à trois ans de prison et à la privation de ses droits civiques pour le seul chef de "correspondance avec l'ennemi". Devant un Sénat transformé en Haute Cour de Justice, il est défendu par le sénateur du Lot, Anatole de Monzie (1876-1947), maire de Cahors, avocat, ancien sous-secrétaire d'état à la Marine marchande, futur ministre de plusieurs portefeuilles, en particulier ceux de l'Instruction publique et de l'Education nationale. Il a sa place dans cette histoire parce qu'il jouera un certain rôle pour Charles Braibant. A la suite des élections de 1924 qui portent au pouvoir le Cartel de gauche (gouvernement du radical-socialiste Édouard Herriot) Joseph Caillaux est amnistié et devient ministre des Finances

Suivant les déplacements de la famille, Marcel Braibant avait suivi l'école primaire à Largentière, l'école secondaire d'abord à Bar-le-Duc puis à Reims. À Epinay sur Seine, lui et son frère Charles avaient eu un précepteur à la maison ; puis avec l'arrivée des Braibant à Paris, Marcel avait passé l'année de la « philo » et le bac au collège Rollin, là où son père avait suivi ses études, aujourd'hui le lycée Jacques-Decour Il suivra son père dans la profession de juriste, mais d'abord il s'engage pour trois ans de service militaire le 12 novembre 1904. Caporal le 21 septembre 1905, il est « *envoyé en disponibilité* » le 23 du même mois. Il sera fait sergent le 19 mars 1907 et, après un mois d'exercices en septembre, il passera dans la réserve le 12 novembre 1907. Après ses études de droit, il est « *affecté à la 22e section de Commis et Ouvriers Mes d'administration et sera employé en cas de mobilisation comme Commis Greffier adjoint près le Conseil de révision de Paris. (Décision du gouverneur Me de Paris du 30 novembre 1911)* ». Il a été « *classé par le Conseil de Révision dans la 3ième partie de la liste de recrutement de la classe de 1906, de la subdivision de la Seine, 3e bureau n ° 350 dans le canton du 6e arrondissement.* ». Sur la liste des conscrits classe 1906 du 3e bureau figure un Henri Marcel Brabant (sic!), matricule 1650<sup>20</sup>.

---

19 Jean-Denis Bredin, *Joseph Caillaux*, Paris, Hachette, 1980. Pour un éloge par un collaborateur de Joseph Caillaux voir Émile Roche, *Avec Joseph Caillaux, Mémoires, souvenirs et documents*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1949, 19???. Emile Roche (1891-1990) fonda avec Joseph Caillaux *La République*, puis participa au journal collaborationniste *Les Nouveaux temps*, et fut proche de Otto Abetz (voir plus loin). Il présida aux destinées de l'Institut d'histoire sociale à Nanterre de 1958 à 1976

20 Archives de la Ville de Paris, cote D3R196.



En 1906, Marcel Braibant, étudiant en droit, est le trésorier de l'association estudiantine *Ernest Renan*. Son secrétaire général est Albert Mousset (1883-1975), étudiant à l'École des chartes (ENC), futur traducteur de Dostoïevski, spécialiste de la politique étrangère, fondateur (avec le juriste Jean Ray (1884-1943)) du mensuel *Affaires étrangères* (1931-1939), de par son public et son horizon géo-politique à comparer au *Monde diplomatique*. Parmi les membres de l'association, citons : Georges Mazeran (1881-novembre 1915 mort du gaz de combat), élève de l'École nationale des chartes; André Morize (1883-1957), normalien en 1913 professeur à Harvard aux Etats-Unis en

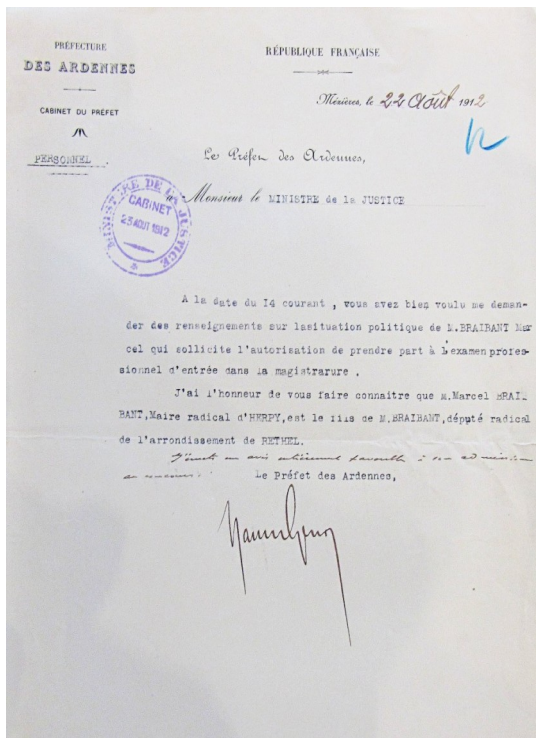
**ATTRIBUTION DU PRIX AUDIFFRED**

Le prix François-Joseph Audiffred, destiné à récompenser les auteurs d'ouvrages sur la morale et la vertu civique, a été partagé de la façon suivante : 2,000 francs à M. Augustin Bernard ; 1,000 fr. à M. Léon Dutil ; 1,000 fr. à M. F. Mentré ; 500 fr. à MM. C. Bouglé, Paul Gaultier, Marcel Gras, E. Sarazin et E. Bocquier, F. Lepelletier, E. Aubert, Marcel Braibant, A. de Rochas d'Aigluin, Paul Gafarel et de Duranty, Albert Despréaux, André Duboscq, Alfred Vaillant.

1924 ; René Hubert (1885-1954) normalien, philosophe et pédagogue, futur recteur de l'académie de Poitiers. Cette association est vouée à « *l'éducation postscolaire* », chère à son mentor Ferdinand Buisson. En 1906 Marcel Braibant est un conférencier très demandé aux Universités populaires<sup>21</sup> de Montreuil à Saint Ouen, ainsi que

dans Paris. Il intervient sur des thèmes tels que : Les machines et la classe ouvrière ; Un chapitre des institutions professionnelles et industrielles de Spencer ; La femme dans l'avenir, d'après le livre du socialiste allemand Auguste Bebel ; Ce qu'un électeur doit savoir, élections prud'homales, consulaires et politiques ; Des conséquences sociales du développement de

On a beaucoup écrit sur le socialisme, dont toutes les théories sont sujettes à discussion. Il y aurait une énorme bibliothèque à faire avec tous les ouvrages qui traitent du socialisme; pourtant on n'y verrait aucune œuvre qui traite ce sujet si intéressant et que chacun agite dans son bon sens : *Travaillerait-on dans une cité organisée suivant les théories socialistes? L'individu aurait-il un mobile d'activité?*  
 Un jeune docteur de la faculté de Paris, M. Marcel Braibant, dans un ouvrage facile à lire, nourri de citations puisées aux sources mêmes, pose la question et la résout par la négative. Il n'y a pas de mobile d'activité dans le socialisme réalisé : ce régime n'est pas viable. Une préface lumineuse de M. Paul Deschanel est une agréable introduction de cet ouvrage digne d'attention. (Librairie Félix Alcan. 1 vol. in-8°, franco par poste, 5 francs.)



l'industrie ; ou encore : Quelque procédés de la justice d'autrefois »

En juillet 1908, Marcel Braibant est licencié en droit. En avril 1911, il soutient sa thèse de doctorat, *Le Socialisme et l'Activité économique. Étude sur le mobiles de l'activité économique dans les diverses conceptions socialistes* Elle est publiée la même année chez Félix Alcan, et préfacé par Paul Deschanel (1855-1922), républicain, député d'Eure et Loire, défenseur de l'abolition de la peine capitale en 1908 ; il sera élu, pour peu de temps, président de la République en 1920 contre Georges Clemenceau<sup>22</sup>.

Le travail de Marcel Braibant est un des douze ouvrages couronnés par un prix de 500 fr. de l'Académie des Sciences morales et politiques<sup>23</sup>. Conclusion de l'auteur rapportée par le journal *Le Temps* du 20 mai

21 En 1898 une initiative de George Deherme (1867-1937) militant libertaire pour une « élite prolétarienne », « noyau de la future société ». Mais des différences au sein de la nouvelle « Société des universités populaires » provoquaient la rupture avec le fondateur et un changement de tendance vers le syndicalisme marxiste à partir de 1901. Voir Lucien Mercier, *Les Universitaires populaires 1898-1914*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1986

22 Il sera élu, pour peu de temps, président de la République en 1920 contre Georges Clemenceau mais il fut destitué la même année pour cause de maladie : il était tombé d'un train, circulant à petite vitesse et errait en pyjama aux

1911 : le socialisme n'est pas viable car « *il n'y a pas de mobile d'activité...* »

Marcel Braibant s'est marié le 15 mai 1911 avec Edna Adrienne Reitenbach. Le mariage a eu lieu à Fontenay sous Bois, ce qui laisse penser que la mariée appartient à la famille de l'exploitant des carrières de gypse Reitenbach à Fontenay.

La vie du jeune docteur en droit semble aussi bien débiter dans la magistrature que dans la politique. Après avoir été clerc pendant deux ans chez MM. Maris et Marmottan, avoués auprès du Tribunal de 1<sup>e</sup> instance de la Seine, puis avocat stagiaire auprès de la Cour d'appel de Paris Marcel Braibant est nommé juge suppléant à Reims le 12 décembre 1912. Depuis mai 1912, diplômé également de l'École des Sciences politiques, il est élu maire d'Herpy où il succède son père.

---

alentours de Mignerette dans le Loiret. Rétablit, il fut élu sénateur d'Eure-et-Loir en janvier 1921 mais mourut l'année suivante

23 *La Presse*, 8 septembre 1912.

### III. Père et fils pendant la Grande Guerre

En mars 1913 Maurice Braibant s'associe à l'opposition formulée par la gauche contre l'extension du service militaire à trois ans (*L'Humanité*, 1 et 21 mars). Il est membre de la Commission de l'armée comme une bonne trentaine de parlementaires, dont Jean Jaurès et Paul Painlevé. Mais le 19 juillet, au moment décisif, il vote avec la majorité en faveur de la loi des trois



ans.  
Les



amis de Jaurès et de Caillaux ont perdu, les appelés de 1911 resteront mobilisés. L'effectif de l'armée augmente de près de la moitié mais cette demande de l'état major (Joseph Joffre) ne repose pas toujours sur une évaluation concrète dans le cadre d'une stratégie de défense. Il y a de l'agitation dans les casernes et de plus les socialistes sortent renforcés des élections tenues en mai 1914 ; la loi des trois ans n'est pas pour autant remise en cause.

Le 28 juillet 1914 l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie, le 2 août l'Allemagne au Luxembourg, le 3 à la France, le 4 à la Belgique ; le même jour l'Angleterre entre en guerre contre l'Allemagne, qui de son côté la déclare à la Russie le 6. Des experts de la politique internationale, notamment des juristes<sup>24</sup>, avaient vu venir la guerre et avaient même prévu sa violence bien supérieure aux guerres du passé. Mais personne n'avait imaginé sa durée. Des millions de soldats trouveront la mort, les civils ne seront pas épargnés là où le front, les fronts, passent, là où la pénurie et la maladie s'installent. Les populations en garderont un traumatisme collectif et durable. Les Ardennes, Reims, Herpy, le fief des Braibant, sont au mains des Allemands depuis le mois d'août 1914. A la mi-septembre, après la première bataille de la Marne et des pertes effroyables (400 000 blessés et environ 100 000 morts dans les deux camps), l'avancée de la 5e armée est arrêtée par les lignes allemandes entre Reims et Reims. Commence alors la "course vers la mer", puis la guerre des tranchées et des armes lourdes.<sup>25</sup>

Bien de civils qui ont du fuir les zones de combat passent par la capitale. La Fraternité ardennaise, société de secours mutuels des originaires des Ardennes fondée en 1889 et patronnée ou présidée par Maurice Braibant, s'occupe d'eux et des Ardennais au front. Quand le 27 octobre 1918, après quatre ans de guerre, le *Journal des débats politiques et littéraires* annonce la libération du village d'Herpy, celui-ci, comme bien d'autres villages et villes, est un champs de ruines<sup>26</sup>. Touchée par un obus, la belle maison du député est inhabitable.

24 Qui se sont exprimés dans la « Revue générale du droit international public » (RGDIP) fondée en 1894. Notamment suite à la guerre hispano-américaine de 1898. Voir la contribution d'Éric Thiers à la Table ronde « La Guerre anticipée : Normes juridiques et violence de guerre » dans : S. Audouin-Rouzeau, A. Becker, Chr. Ingrao, H. Rousso, dirs, *La Violence de guerre 1914-1945*, Paris Complexe/IHTP/CNRS 2002

25 Pour un rappel vite fait de l'histoire 1914-1918 voir le document d'une exposition des archives départementales de l'Aude : [http://audealaculture.fr/sites/default/files/Archives/vivre\\_en\\_temps\\_de\\_guerre.pdf](http://audealaculture.fr/sites/default/files/Archives/vivre_en_temps_de_guerre.pdf)

26 Voir les photos en haut de la page



Depuis septembre 1914 - l'Assemblée nationale s'est mise en congé jusqu'en décembre 1914 et le gouvernement s'est retiré à Bordeaux - Raymond Poincaré, à la demande de l'État major, passe outre le code militaire de 1857 par un décret présidentiel signé début septembre et destiné à "maintenir la discipline". Des 626 fusillés après condamnation au front européen (le nombre de fusillés sommaires étant très incertain, au moins 78), 413 l'ont été de septembre 1914 à octobre 1915. Durant leur existence du 6 septembre 1914 au 27 avril 1916, les Conseils de guerre spéciaux ont jugé environ un tiers de la totalité des fusillés de cette période.<sup>27</sup> Malgré les mutineries de 1917, le nombre de fusillés reste relativement modéré par rapport à 1914/15, en total 79, dont 24 au mois de juin.

Réélu en mai 1914, Maurice Braibant, membre du groupe de la Gauche radicale, avait siégé à la Commission de la réforme judiciaire. Il passe à celle de la législation civile et criminelle. En 1915, il est chargé de transmettre à la Chambre des rapports de cette Commission sur des projets et des propositions de loi relatifs à la réhabilitation des condamnés (18 mars 1915), aux enfants de réfugiés belges nés en France (avril 1915), à la répression de l'insoumission et de la désertion dans l'armée de mer (17 décembre 1915) ; en 1916, il transmet des propositions relatives au fonctionnement des Cours d'appel et des Tribunaux de première instance en cas de mobilisation générale ; cette dernière proposition est déposée par le député Paul Meunier (1871-1922), avocat et publiciste. Grâce à l'obstination de Meunier la loi du 26 avril 1916, dite la "loi Meunier", avait aboli les Conseils de guerre spéciaux, institués par le décret du 6 septembre 1914. La loi Meunier avait été votée à l'unanimité et la Chambre adouci le code de 1857, "*le code militaire le plus dur de l'Europe*", selon Paul Meunier (intervention le 3 octobre 1916 à la Chambre).

En décembre 1915 le gouvernement Aristide Briand avait déposé une proposition de loi visant à déposséder le Parlement de sa compétence, en faveur d'une législation par décret concernant des mesures considérées nécessaires en temps de guerre. Maurice Braibant fait partie de la Commission qui, présidée par Maurice Viollette (1870-1960), doit examiner le projet et qui réussira finalement à faire abandonner la proposition de "loi-décret" en février 1917. Un des membres de la Commission était Pierre Laval. Pendant toute l'année 1916, l'Assemblée nationale a dû lutter pour maintenir sa compétence, telle que prévu par la Constitution.

Maurice Braibant dépose une proposition de loi concernant la répression du crime de mutilation volontaire (23 mai 1916, renvoyée à la Commission). Le *Bulletin meusien* (6 juillet 1916) écrit : "*M. Maurice Braibant, député des Ardennes vient de prendre l'initiative d'une proposition de loi tendant à réprimer le crime de mutilation volontaire...*". Et le journal d'ajouter : "*La confiscation des biens de ces mauvais soldats ne serait pas superflue; la Convention ne se gênait pas./ De même des pénalités rigoureuses: condamnation à mort, confiscation des biens devaient être édictées contre les militaires qui se rendent à l'ennemi sans combat. Ceux-là aussi sont indignes de rester Français*".

*Vox populi* ? Pour le journal comme pour le gouvernement la répression du crime demande la punition à l'extrême. Mais l'enjeu de la proposition de Maurice Braibant est plutôt cette lutte, mentionnée plus haut, de la Chambre pour sa compétence et contre le projet de loi-décret du gouvernement, notamment en matière de code militaire. En fait, la majorité des fusillés, surtout au début de la guerre, ont été condamnés pour avoir commis le crime en question.

Le 3 octobre 1916, Meunier, rapporteur de la Commission, expose à la Chambre "*la suite*

---

<sup>27</sup> Chiffres du groupe « Prisme 14-18 », mise à jour du 25 mai 2014, <http://prisme1418.blogspot.fr/2014/05/mise-au-point-statistique-elaboree-par.html>

logique", le "complément nécessaire" concernant la juridiction militaire ; la Commission a conclu à l'unanimité. "Comme la loi du 27 avril, le texte nouveau concerne à la fois la justice de l'armée de mer et la justice de l'armée de terre; il s'applique au temps de paix comme au temps de guerre. Avec cette portée générale, notre proposition (celle de la Commission, votée unanimement) a pour but d'organiser la défense devant les tribunaux militaires, d'assurer l'indépendance des juges, d'établir l'égalité entre les justiciables, enfin de fixer d'une façon définitive les droits de recours des condamnés contre les sentences qui les ont frappés".

Paul Meunier explique que jusqu'alors, le commissaire choisissait n'importe qui comme défenseur et cela seulement 24 heures avant le débat. N'est-il pas indispensable que dorénavant l'accusé puisse choisir librement son défenseur et que ce dernier soit, par sa connaissance de la loi ou au moins par prestige, être égal à ses adversaires. Il doit pouvoir communiquer avec son client dès le début de l'instruction. N'est-il pas également indispensable que les juges - de différents grades militaires ? - décident, après délibération, par vote secret ? La loi doit être égale pour les petits et pour les grands. Pour les officiers votent cinq juges et s'il y a un vote dissident, c'est l'acquittement. Mais pour l'homme de base il n'y a que trois juges et la majorité est déterminante. Le décret du 17 août 1914 a supprimé le recours en révision, mais former un recours en révision n'a jamais été refusé à un colonel ou général. La Commission propose de rétablir le recours comme prévu par la loi de 1857. Le député André Maginot explique qu'un soldat qui se trouve prisonnier en Allemagne et à l'hôpital a été condamné à mort par contumace: ce jugement déshonorant a été affiché à la mairie ce qui a entraîné la perte de son allocation pour la famille a perdu l'allocation. Le soldat, qui ne sait pas encore qu'il est condamné, a écrit à son frère les circonstances dans lesquelles il s'est

## LA LIBÉRATION des territoires belge et français

**La Serre franchie. — A Sissonne  
Plus de 3,000 prisonniers  
Communiqué français**

*Entre l'Oise et la Serre, nos attaques se sont poursuivies avec succès.*

*Nos troupes ont accentué leurs progrès au nord de Villers-le-Sec et se sont emparées de la ferme Ferrières. Entre Villers-le-Sec et la ferme Ferrières, nous avons enlevé des centres fortement organisés en dépit de la résistance de l'ennemi qui a contre-attaqué vainement à plusieurs reprises. On signale, jusqu'à présent, 800 prisonniers.*

*Sur le front de la Serre, nous avons réussi à franchir la rivière entre Crécy et Mortiers et à nous établir sur la rive nord, sur un espace de plus d'un kilomètre.*

*A l'est de la Souche, des combats violents nous ont valu de sérieux avantages. Nous avons poussé nos lignes aux abords de la ferme Caumont, à l'est de Vesle-et-Caumont et de Pierrepont. Ces deux villages sont en notre pouvoir. Le chiffre des prisonniers, actuellement dénombrés, dépasse deux cent cinquante.*

**La bataille a eu, toute la journée, un caractère d'extrême violence, entre Sissonne et Château-Porcien. Ce matin, après une forte préparation d'artillerie, nos troupes, appuyées par des chars d'assaut, ont attaqué les puissantes organisations que l'ennemi nous oppose dans cette région.**

**A gauche, nous avons réussi à progresser dans les bois aux abords de la route de Sissonne à la Selve. Vers l'Est, nous avons conquis de haute lutte le Petit-Saint-Quentin et avons atteint la route qui relie ce village à Bannogne-Recouvrance. Les lisières sud de cette dernière localité et du hameau de Recouvrance sont en notre possession.**

**Sur notre droite, nous avons pénétré dans les positions ennemies le long de la route de Condé-les-Herpy, et à la cote 145. Nous avons pris pied dans le moulin de Herpy. Dans toute cette région, la résistance de l'ennemi a été particulièrement acharnée. Nous avons fait plus de deux mille prisonniers, capturé neuf canons et de nombreuses mitrailleuses.**

**A l'est de Rethel, nous avons complété nos succès de ce matin dans la région d'Ambly-Fleury. Cent cinq prisonniers, dont six officiers, parmi lesquels un chef de bataillon, ont été dénombrés.**

trouvé: il a été enterré par un obus, les Allemands l'ont trouvé plein de contusions. Est-il juste qu'il n'a aucun droit de former un recours ? Paul Meunier explique enfin que le droit constitutionnel d'un recours en grâce d'un condamné à mort a été illégalement confisqué, car la décision a été mise aux mains des militaires ou des juges. Ce recours doit être suspensif jusqu'à la décision du chef de l'État.

Mais la Chambre a beau adopter une proposition de loi, le Sénat en discussion avec le gouvernement, tarde à suivre. Le gouvernement, le ministre de la Guerre - président du Conseil de septembre à novembre 1917 - et mathématicien Paul Painlevé, invoquent sans cesse - le Gambetta de 1870 à l'appui - les nécessités du maintien de la discipline, la notoire Union sacrée qui est pourtant en train de péricliter, la sagesse du haut commandement militaire et le secret défense. Les députés sont supposés se contenter de l'affirmation du gouvernement, selon laquelle il a compris l'intention et que le ministère ainsi que les responsables militaires agiraient le plus possible dans

leur sens. Exceptée une augmentation à la suite des mutineries du printemps 1917 qui entraînent la nomination de Philippe Pétain à la place de Nivelles (le 15 mai) le nombre de fusillés a effectivement baissé. Le 16 juillet, après le retour de la loi à la Chambre avec les modifications du Sénat, Maurice Braibant, avait déposé un rapport au nom de la Commission ; le 1 août il dépose un rapport supplémentaire et le 4 octobre un 2<sup>e</sup> rapport supplémentaire. À la fin, le 6 mars 1918, la Chambre adopte de nouveau le projet, modifié par le Sénat et repassé par la Commission<sup>28</sup>.

Viennent les derniers jours de la guerre. Maurice Braibant écrit à son fils Charles le 12 novembre 1918 : *"Mon cher Charles, / ce n'est pas du tout commode de placer tes articles. Tout est à l'information sur les événements énormes, qui se passent - Je continue mes tentatives. / Je suis allé à Herpy. On s'y est battu effroyablement. Ma maison et celle de Marcel ont reçu plusieurs obus - tu vois l'état dans lequel elles se trouvent. Dans le jardin il y a plu des obus. Un boche, un bavarois est enterré dans le coin de la grille et de la maison de Dauphinot. Il a été tué le 20 septembre. La maison de Marcel était la kommandantur, chez nous c'était l'hôpital / Les champs sont pleins de tranchées et de fils de fer. Le pré est une écumoire tant il y a des trous d'obus. / Rethel, Chateau, Condé sont tels qu'après l'attaque de 1914. Le quartier des lumières (?) à Rethel, ??-Rethel, Aey(?)-Romance, Nanteuil, sont dans un état lamentable. / Je suis allé à Mezières samedi (le 9 novembre) avec le préfet. Nous avons dû fuir les obus asphyxiants. / Je suis rentré lundi. Paris délirait d'enthousiasme. Les quartiers centraux regorgeaient de monde. Que de drapeaux! que de joie! / Quand viens-tu? / Ta maman va tout doucement. / Voici l'adresse de Marcel: sous-lieutenant 39<sup>e</sup> Cie du 46<sup>e</sup> d'Infanterie. Secteur 208. / Nous t'embrassons tous deux de tout coeur. / à toi / M. Braibant / tu auras ton porte crayon en or ou ton porte mine".*

Charles, le frère cadet, était entré à l'École des Chartes " la plus grave des écoles françaises " selon lui. Fin 1913, il ajourne son diplôme et avance son service militaire. La guerre l'obligera de porter l'uniforme pendant presque six ans. Il existe une petite trace, plutôt amusante dans les *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*. Lors de la séance du 6 août 1917 " M. Braibant, sous-officier, diplômé de l'École des Chartes (fils du député de ce nom en villégiature à Thonon) applaudit et répond quelques mots aux paroles du Comte de Sonnaz". Et qu'avait-il dit, Monsieur le Comte ? "M. le Comte A. de Sonnaz, sénateur du royaume d'Italie, ouvre la séance par une vibrante allocution à l'adresse de la France et de l'Italie, ces deux nations soeurs, qui combattent bravement aux côtés des Alliés pour le triomphe de la liberté, de la justice et du droit. Jamais l'amitié de deux peuples n'a été plus forte. En venant en France, il a rencontré en Toscane des trains militaires français partant pour l'Orient. Les trains de soldats italiens les reçurent aux cris de: vive la France! Et par des manifestations touchantes de vieille camaraderie. Il félicite le Comité Franco-Italien de Thonon qui assiste si généreusement les familles des Italiens mobilisés, et constate que la mairie de Turin fut bien inspirée en donnant récemment le nom de rue de Thonon à l'une des nouvelles artères de la capitale du Piémont. M. le Sénateur rappelle ensuite des souvenirs personnels à l'occasion de la rupture de l'Italie avec les Empires Centraux. "<sup>29</sup>

Charles Braibant décrira sa carrière militaire au service des règlements des réquisitions dans le département de la Marne en 1914. L'année suivante, il est promu caporal et se trouve ensuite au Quartier général de la 4<sup>e</sup> division d'infanterie à Verdun, section administrative. Deux ans après, il est affecté à l'artillerie et devient maréchal des logis à Briare à la fin de la guerre. Il terminera ainsi le chapitre de ses mémoires : *Le lendemain, je fis le serment informulé mais plein de ferveur de lutter autant qu'il serait en moi contre le chauvinisme dont les erreurs, nobles d'intention mais cruelles en effet, avaient causé tant de souffrances, de ruines et de deuils pendant quatre années*

28 Voir notamment les débats de la Chambre du 2 octobre 1917 (Journal Officiel), interventions de Paul Painlevé (chef du Gouvernement), Paul Meunier, Bartholomé Mayéras, Aristide Jobert et Jean Bon.

29 Tome 30, p.XXVI, 1916/17

atroces." La guerre avait fait de lui, comme de bien d'autres, ce qu'il définit lui-même « *un pacifiste sentimental* »<sup>30</sup>, cependant toujours très "patriotique".

Marcel Braibant a été mobilisé de 2 août 1914. Il était alors sergent commis greffier affecté au Conseil de guerre de la 5<sup>ème</sup> armée. À partir de décembre 1915 il est affecté au Conseil de guerre de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie. En 1916 la librairie militaire Berger-Levrault (l'ancêtre Nicolas Levrault avait été nommé "imprimeur de la grande armée sous Napoléon Premier") publie "*La Procédure aux Armées, Manuel à l'usage des parquets militaires, Suivi de notions de comptabilité*, par Marcel BRAIBANT, docteur en droit, juge suppléant, officier greffier de réserve".<sup>31</sup>



La famille garde une petite photo (environ 4x6cm) avec, au dos, une légende de la main de Marcel Braibant: *1/ Lecture du jugement à une parade d'exécution.* Un document à propos du travail du greffier de réserve qui laisse penser que le fils peut avoir salué l'engagement du père député pour l'autorité de la législative en matière de juridiction militaire et l'abolition des Conseils spéciaux en 1916.



Pendant la guerre, la carrière civile ne s'arrête pas : Le 3 octobre 1916, le président du Tribunal civil de Reims (déplacé à Épernay) propose l'inscription de Marcel Braibant au tableau d'avancement : « *M. Braibant est actuellement Officier de 3<sup>e</sup> classe de la justice militaire. Mobilisé le 2 août 1914 comme sergent commis greffier. Affecté sur la demande du Conseil de guerre de la 5<sup>e</sup> armée en campagne le 6 Août 1914. - Affecté au Conseil de guerre de la 2<sup>e</sup> Division d'Infanterie le 1<sup>er</sup> Décembre 1915. A suivi les opérations en Belgique, sur la Marne, en Champagne, a Verdun, dans la Somme. / Mr Braibant est un magistrat d'une très grande valeur, auquel un très brillant avenir est certainement réservé. A des connaissances juridiques très étendus, affirmées par ses succès universitaires, et son classement au concours d'entrée dans la magistrature, il joint un esprit très vif et très net. Il est également préparé au service du parquet et a celui du siège. Peu de temps avant la guerre les circonstances l'ont appelé à soutenir l'accusation dans une affaire d'assise très délicate, et bien que son concours eut été sollicité à l'improviste, il porta la parole de la façon la plus remarquable et fit grande impression tant sur le jury que sur la Cour dont le Président lui transmit les éloges. / Les nouvelles fonctions qu'il remplit l'ont amené à publier un travail pratique sur le code militaire et les conseils de guerre. Le travail est des plus intéressants et des plus utiles. Il a pour titre : « La Procédure aux armées » et a été honoré des souscriptions du Ministère de la justice et du Ministère de la Guerre./Son inscription au tableau d'avancement me paraît surabondamment justifiée. »*

30 *Un bourgeois sous trois républiques*, Paris, Chastel, 1961, p. 312.

31 Dans sa préface l'auteur décrit le contenu de la publication : « *quelques-unes des connaissances indispensables aux Commissaires rapporteurs et aux greffiers des Conseil de guerre en campagne* ». Il exprime son souhait : „*puissent elles être utiles ... Avec une installation plus que sommaire la plupart du temps, dans un local de circonstance, un réduit, une grange parfois, au hasard des étapes, presque sans livre, sans guide, souvent exposés, il leur faut accomplir une tâche délicate. /Si ces lignes peuvent leur permettre de faire mieux, nous aurons largement réalisé l'ambition que nous avons conçue en les écrivant* ».



Tout en étant aux armées, Marcel Braibant a effectivement été nommé juge substitut à Meaux le 10 mars 1917 et substitut à Melun le 12 juin 1917. À la fin de la guerre il est sous-lieutenant au 46e Régiment d'Infanterie. Le 17 janvier 1919 il est délégué pour servir comme Commissaire du Gouvernement adjoint à Strasbourg.

Quand à Joseph Caillaux, le malchanceux « pacifiste » de 1914 a été arrêté en 1918 et condamné deux ans plus tard à trois ans de prison pour "aide involontaire à l'ennemi ». Il fut amnistié en 1924 et pouvait poursuivre sa carrière politique jusqu'en 1940 et une vie de retraité jusqu'à sa mort en novembre 1944. Paul Meunier, le combattant pour une juridiction militaire équitable et humaine n'eut pas autant de chance. Cible des ultra-nationalistes - Léon Daudet et l'Action française en première ligne - , il fut mis en détention préventive à la prison de la Santé pour raison d'Etat le 5 novembre 1919 ; il ne put donc se présenter aux élections législatives qui se tinrent ce mois-là. Il fut libéré après deux ans et quatre mois à la suite d'un arrêt de non-lieu et mourut en mai 1922 des suites de sa détention. Des faits qui illustrent le climat politique de l'après-guerre.



\* \* \*

Le mardi, 12 juillet 1921 on lit dans *Le Figaro* : "On annonce la mort de Madame Braibant, femme de M. Maurice Braibant, ancien député et conseiller général des Ardennes, avocat à la Cour d'appel de Paris, décédée en son domicile, 20 rue de l'Estrapade. Elle était la mère de M. Marcel Braibant, ancien magistrat, avocat, conseiller général des Ardennes". *Le Temps* du 13 juillet publie le faire part: « ... décédée dimanche dernier. De la part de M. Maurice Braibant, conseiller général des Ardennes, ancien député, son mari; de MM. Marcel Braibant, avocat au barreau de Reims, conseiller général des Ardennes, et Charles Braibant, chef du service des archives et bibliothèques au ministère de la marine, ses fils; de Mme Marcel Braibant, sa belle-fille, et des familles Tournier et de Prez. Les obsèques auront lieu mercredi 13 Juillet à 10 heures en l'église Saint-Étienne-du-Mont. On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Estrapade... ».

Edith Braibant était née Tournier, la famille de Prez est (à vérifier!!) celle de sa mère. Des de Prez se trouvent aujourd'hui (résultats de recherches sur l'internet) surtout en Belgique. (Un de Prez, militaire sous Napoléon et dans l'armée républicaine, avait sa demeure à Ornex dans le Pays de Gex/Ain ...).

Maurice ne survit à Édith que de quelques mois. Il meurt le 4 mars 1922 à Paris. Les multiples associations auxquelles il a appartenu ont été évoquées. Elle rendent hommage au défunt. Il reste à ajouter qu'il était membre de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc depuis 1896.